

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 09 janvier 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Caroline WAGENTRUTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 04 janvier 2024

Conseillers présents : 14

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

Membres absents excusés : Mmes et M. Valérie BENTZ, Françoise KOELL, Didier MEYER, Carole PEYNET.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20240104****Objet : Décision modificative n° 4 au budget primitif 2023 – ajustements de crédits**

Vu la décision modificative n° 3 au budget primitif 2023 votée le 05 décembre 2023, augmentant les crédits du chapitre 012 de 34 200,00 €,

Vu le manque de crédits votés au budget primitif 2023, au chapitre 011 concernant les charges à caractère général et au chapitre 65 concernant les autres charges de gestion courante,

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements des dépenses et des recettes au niveau de la **section de fonctionnement** afin de rééquilibrer le budget.

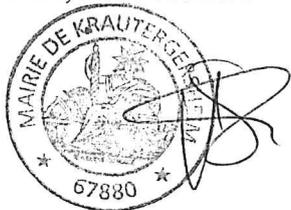
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n° 4 au budget primitif 2023, comme suit :

Section	Chap.	Article	Dépense	Chap.	Article	Recette
Fonctionnement			1 742 974,11 €			1 708 774,11 €
	011	60612 Energie-Elec.	+ 850,00 €	013	6419 Remb. rémun. pers.	+ 4 170,00 €
	012	64731 Alloc. Chômage versées direct.	- 2 600,00 €	70	70878 Remb. frais par tiers	+ 2 724,00 €
		6456 Versement au FNC supp: fam.	- 900,00 €	73	73223 Fonds départ. DMTO pour com -5000 hab.	+ 13,216,00 €
	014	7392221 Fonds péré. ress. com.	- 7 960,00 €	75	75888 Autres	+ 2 675,00 €
	65	6553 Service d'incendie	+ 2 415,00 €			
	66	66111 Intérêts réglés à l'échéance	- 2 220,00 €			
	67	673 Titres annulés sur ex. antérieurs	- 1 000,00 €			
	Total		1 731 559,11 €		Total	1 731 559,11 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 11 janvier 2024

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Caroline WAGENTRUTZ

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>